

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**128<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 21 janvier 2020 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présentes les personnes suivantes :**

Madame Roxanne Thibeault, présidente.

**Les commissaires suivants :**

Monsieur Sylvain Beaulieu	Madame Édith Vaillancourt
Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily	Madame Andrée Verreault
Madame Marjolaine Girard	Madame Patricia Brassard, commissaire-parent (secondaire)
Madame Johanne Morissette	Madame Nathalie Déry, commissaire-parent (EHDAA) – par téléphone
Madame Nathalie Savard	
Monsieur Étienne Lavoie	

**Sont également présentes :** madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

**Sont absentes les personnes suivantes :** madame Nancy Verreault, vice-présidente; madame Mélanie Gagnon, commissaire-parent (primaire).

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour : acceptation**

**CC200121-01** Sur proposition de madame Patricia Brassard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout des points suivants :

- 7.5 Hommage aux bénévoles
- 7.6 Remise de l'Ordre du mérite de la FCSQ

**1.2 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation**

**CC200121-02** Sur proposition de madame Andrée Verreault, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2019 (125<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

**2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucune

### 3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

### 4. OBJETS DE DÉCISIONS

#### 4.1 Résiliation de l'engagement d'un membre du personnel

##### Huis clos : ouverture

**Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily propose l'ouverture d'un huis clos à 19 h 33. Accepté à l'unanimité.**

##### Huis clos : fermeture

**Madame Patricia Brassard propose la fermeture du huis clos à 19 h 36. Accepté à l'unanimité.**

**Considérant** le rapport d'expertise médicale du 17 septembre 2019 ne démontrant pas, pour l'enseignante dont le nom apparaît en annexe sous forme confidentielle, une expectative raisonnable de capacité d'assumer régulièrement et pleinement ses fonctions dans un avenir prévisible;

**Considérant** que l'enseignante a été relevée de ses fonctions le 20 décembre 2019;

**Considérant** le rapport de la Direction du Service des ressources humaines;

**Considérant** les informations fournies au Syndicat de l'enseignement et à l'enseignante;

**Considérant** les mûres délibérations menées par les membres du Conseil des commissaires sur la question;

CC200121-03

**Sur la proposition de madame Andrée Verreault, dix commissaires sont en accord et un commissaire est contre. En conséquence, il est résolu à la majorité, de résilier le contrat d'engagement de l'enseignante dont le nom apparaît en annexe sous forme confidentielle, en date du 21 janvier 2020, pour cause d'incapacité.**

#### 4.2 Politique d'admission et d'inscription des élèves : adoption

**Considérant** le projet amendé de la Politique d'admission et d'inscription des élèves (secteur des jeunes) adopté le 19 novembre 2019 et soumis à la consultation auprès du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement;

**Considérant** que le comité de parents a transmis un avis et qu'il s'est dit partiellement en accord avec le projet d'amendement, proposant une autre appellation pour « projet pédagogique particulier » à la place de « programme ouvert »;

**Considérant** qu'il y a donc lieu d'apporter, les amendements suivants à la politique:

- Remplacement de la notion de « projet pédagogique particulier » qui est maintenant définie dans la Loi sur l'instruction publique, aux articles : 5.3, 8.2, 8.2.2, 8.2.3, 8.2.4 et 8.2.5 par « programme pédagogique spécifique »;
- Modification de l'article 8.2.1 concernant la définition des programmes pédagogiques spécifiques (accessible pour les élèves hors-bassin);
- Retrait de la notion d'obligation de rester un cycle complet lors d'un choix d'école;
- Ajout de l'article 5.6 concernant les choix d'école lors de l'inscription après la date limite pour les nouveaux arrivants sur le territoire.

**Considérant** le projet de politique amendé soumis au conseil des commissaires pour examen et adoption;

CC200121-04

**Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adopter la Politique d'admission et d'inscription des élèves (secteur des jeunes) amendée comme déposé.

#### 4.3 **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, liste des écoles et centres : adoption**

**Considérant** qu'à chaque année, la commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, après consultation du comité de parents et de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien (LIP art. 211 et 193(2));

**Considérant** que ce plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan;

**Considérant** le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire pour les années 2020 à 2023 adopté lors de la séance du conseil des commissaires du 19 novembre 2019 (CC191119-04), lequel plan a été soumis en consultation auprès des municipalités du territoire de la commission scolaire, de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et du comité de parents;

**Considérant** que le comité de parents et les municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno, Lamarche et Labrecque ont formulé un avis, et que ceux-ci sont tous favorables au plan tel que proposé;

CC200121-05

**Sur la proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire pour les années 2020 à 2023, tel que déposé.

**4.4 Tarifification du transport : choix d'école et programmes pédagogiques spécifiques**

**Considérant** que la Commission scolaire offre la possibilité aux élèves du secondaire de choisir un projet pédagogique spécifique dans n'importe quelle école de notre territoire selon les modalités déterminées dans la Politique d'admission et d'inscription des élèves;

**Considérant** que la Commission scolaire permet aussi les choix d'école, dans le respect de l'organisation scolaire;

**Considérant** que le coût du service de transport pour les élèves qui font le choix de fréquenter une école autre que leur école de bassin pour un programme pédagogique spécifique ou un choix d'école est à la charge des parents;

**Considérant** que la tarification a été augmentée pour l'année scolaire 2019-2020;

**Considérant** que l'enveloppe globale du transport scolaire était en équilibre en 2018-2019;

**CC200121-06**

**Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité, de maintenir la tarification actuelle (2019-2020) pour le transport scolaire – choix d'école et programmes pédagogiques spécifiques à 290 \$ pour l'année scolaire 2020-2021.**

**4.5 Recommandation du CRR : balises de l'organisation scolaire – modalités de répartition des revenus et des services complémentaires au EHDAA**

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique (art. 275.1), la commission scolaire doit déterminer la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

**Considérant** que, selon le processus de concertation mis en place par le comité de répartition des ressources, le comité d'organisation scolaire a la responsabilité d'effectuer les travaux de préparation de l'organisation scolaire;

**Considérant** que le comité consultatif EHDAA s'est dit favorable aux modalités proposées concernant les répartitions prévues pour les services aux élèves HDAA;

**Considérant** que le comité de répartition des ressources recommande au conseil des commissaires les modalités déposées;

**CC200121-07**

**Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité, d'accepter la recommandation du comité de répartition des ressources et d'établir les balises de l'organisation scolaire 2020-2021 – modalités de répartition des revenus et des services complémentaires aux élèves HDAA comme déposé.**

#### 4.6 Gestion des cartes de crédit – autorisations de signature

**Considérant** que la Commission scolaire a le besoin d'émettre occasionnellement des cartes de crédit de nature commerciale afin de répondre à des besoins spécifiques en approvisionnement;

**Considérant** que l'émission et l'utilisation des cartes de crédit à la commission scolaire sont restreintes et bien contrôlées;

CC200121-08

**Sur la proposition de monsieur Étienne Lavoie, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- Que la Commission scolaire délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- Que la Commission scolaire soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- Que la Commission scolaire s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Personnes déléguées (l'une ou l'autre des personnes suivantes) :

- La directrice du Service des ressources financières
- Le coordonnateur du Service des ressources financières
- Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

#### **4.7 SADC Lac-Saint-Jean-Est : délégation au conseil d'administration**

**Considérant** la volonté de la Société d'aide au développement des collectivités Lac-Saint-Jean-Est d'offrir un siège sur son conseil d'administration à un représentant de la Commission scolaire;

**Considérant** la volonté de la Commission scolaire de s'impliquer dans la communauté et auprès d'organismes à caractère socioéconomique;

**Considérant** la complémentarité des missions et la similitude des clientèles desservies par la SADC et Forgescom, le Centre des services aux entreprises de la Commission scolaire;

**CC200121-09** **Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de déléguer madame Andrée Verreault, commissaire, comme représentante de la Commission scolaire au conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité Lac-Saint-Jean-Est inc.**

#### **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune

#### **6. CORRESPONDANCE**

##### **6.1 Projets de rénovation de la cour des écoles Pavillon Wilbrod-Dufour et Saint-Joseph d'Alma**

Dépôt de la lettre de Ville d'Alma du 10 décembre 2019 ainsi que de la résolution adoptée par le conseil municipal du 9 décembre dernier mentionnant la participation financière de Ville d'Alma pour la réalisation des projets de rénovation de la cour des écoles Pavillon Wilbrod-Dufour et Saint-Joseph d'Alma conditionnellement à la réalisation de ceux-ci.

#### **7. INFORMATION**

##### **7.1 Plan de mise en œuvre du PEVR 2019-2020**

Madame Christine Fortin, directrice générale, dépose le plan de mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire pour l'année 2019-2020, lequel fait état des moyens pour lesquels des ressources financières additionnelles ont été allouées. Plusieurs autres moyens sont mis en œuvre par les établissements et services et ceux-ci seront reflétés, entre autres, dans le rapport annuel de la Commission scolaire 2019-2020.

##### **7.2 Première révision des prévisions budgétaires 2019-2020**

Dans le cadre du processus de suivi budgétaire de la Commission scolaire, le Service des ressources financières procède annuellement à deux révisions budgétaires.

Ces révisions budgétaires consistent à revoir les prévisions de revenus et de dépenses de la commission scolaire à la lumière des nouvelles informations disponibles notamment :

- Le rapport financier de l'année précédente;
- La mise à jour des effectifs scolaires;
- Les nouveaux octrois de contrats;
- Tout autre événement ou situation survenus entre la période de préparation des prévisions budgétaires et la date de révision.

La première révision des prévisions a été effectuée selon les transactions financières en date du 2 novembre 2019. Les résultats détaillés des travaux d'analyse ont été présentés aux membres du conseil des commissaires lors d'une séance de travail tenue le 14 janvier dernier.

Ces résultats révèlent un déficit projeté de 852 578 \$. Cela représente un écart de 21 715 \$ par rapport au budget déficitaire de 830 863 \$ qui a été adopté par la Commission scolaire. Considérant qu'il s'agit de la première révision des prévisions budgétaires et le surplus accumulé actuel, la direction générale et la direction du Service des ressources financières ne recommandent aucune nouvelle orientation budgétaire.

### **7.3 Programmes pédagogiques spécifiques**

Dépôt d'un tableau présentant les différents projets-école et programmes pédagogiques spécifiques des écoles secondaires pour l'année 2020-2021.

### **7.4 Rapport personnalisé sur l'absentéisme 2018-2019**

Monsieur Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines, présente le bilan global de la Commission scolaire, émis par la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, concernant l'absentéisme.

Un indice global de performance inférieur à 1 signifie qu'une commission scolaire performe mieux que les 60 commissions scolaires participantes. L'indice global de la Commission scolaire est de 1,03. Pour l'année 2017-2018, cet indice était de 0,99.

Monsieur Carette mentionne que des mesures sont mises en place à chaque année pour veiller à maintenir un portrait satisfaisant.

### **7.5 Hommage aux bénévoles**

Madame Nathalie Savard, commissaire, mentionne que la soirée Hommage aux bénévoles aura lieu cette année et sera tenue le mercredi 3 juin 2020.

**7.6 Remise de l'Ordre du mérite de la FCSQ**

Madame Roxanne Thibeault mentionne que l'activité régionale annuelle des commissaires, lors de laquelle chaque commission scolaire remet une médaille de l'Ordre du mérite de la FCSQ, aura lieu le samedi 4 avril 2020.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC200121-10 La séance est levée à 20 h 10 sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe et secrétaire générale